

Compte rendu du Conseil Municipal du Mardi 22 septembre 2026 à 19h00 en session ordinaire

Convoqués : 15 élus + 1 agent

Présents : Antony ARNDT, Axel COSTERG-KARSENTY, Régis DE JOUSSINEAU, Julie DECHAMPT, Michel DELOCHE, Pauline FOMBARLET, Hubert JUGE, Gérard JULIEN, Tamara MEJIAS (19h10), Carole MOZE, Jean RIAILLON, Julie SERRE,

Absent(s) et pouvoir(s) : Pierre-Jean VEY pour Axel COSTERG-KARSENTY, Virginie CHOSSON pour Régis DE JOUSSINEAU, Nathalie ORBAN

Secrétariat de mairie : Camille BEURAERT

Secrétaire de séance : Jean RIAILLON

Hommage à Messieurs ROZIER et BERGERON et minute de silence à leur mémoire

« C'est avec une profonde émotion que nous souhaitons ouvrir ce conseil municipal en rendant hommage à Bernard Rozier, disparu le 28 juillet à l'âge de 97 ans.

Très engagé dans la vie publique locale, il fut conseiller municipal, adjoint durant quatre mandats, puis maire de Boffres de 1995 à 2001.

Je voudrai aussi rendre un dernier hommage à Éric Bergeron décédé le mardi 08 septembre 2026 à l'âge de 59 ans. Il fut conseiller municipal de 2001 à 2008.

En hommage à Bernard et Éric, à leur engagement au service de Boffres et à la place qu'ils ont occupée dans la vie de notre commune, je vous propose maintenant de vous lever et d'observer une minute de silence. »

Information importante : enregistrement des conseils municipaux

« Afin de garantir la transparence des débats, les conseils municipaux sont désormais enregistrés en vidéo et audio, dans le strict respect de la réglementation en vigueur.

L'intégralité des séances est mise à la disposition des administrés, sur demande au secrétariat de mairie.

Ce dispositif officiel assure l'intégrité des échanges et prévient toute diffusion tronquée ou décontextualisée de nos séances. »

❖ **ORDRE DU JOUR :**

➤ **DELEGATIONS / DECISIONS DU MAIRE**

➤ **DELIBERATIONS :**

- 1- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 23/06/2026
- 2- Création d'un conseil municipal des jeunes
- 3- Participation aux frais de scolarité : convention avec la mairie de Châteauneuf-de-Vernoux
- 4- Mise à jour du tableau de classement de voirie : choix du cabinet
- 5- Instauration de la TLV au 01/01/2027
- 6- Convention avec la mairie de Champis pour le remplacement secrétaire de Mairie
- 7- CCRC : Adhésion au service mutualisé informatique : signature de la convention
- 8- CCRC : Adhésion au service mutualisé prévention : signature de la convention
- 9- Groupe de travail : projet maison Hilaire et terrain Hilaire

➤ **QUESTIONS DIVERSES :**

- Ecole : rentrée scolaire 2026
- CCRC : faits saillants
- CCAS

- Point budget : consommation des crédits, frais de fonctionnement de l'école et de la cantine
- Manifestations : bilan de cet été et programmations de fin d'année
- Fonctionnement du secrétariat pour octobre et novembre

Question de Régis de Joussineau : « ... De quelle manière entendez-vous permettre à l'opposition et aux habitants qui le souhaiteraient d'avoir accès à l'ensemble des commissions et plus particulièrement aux commissions Finances/Budget, Agriculture/Economie, travaux ? ... ».

Réponse du maire : Comme demandé nous vous avons fourni une réponse écrite ce jour (Voir courrier en annexe du PV)

➤ **DATE DU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

❖ **COMPTE RENDU DE SEANCE:**

➤ **Délégations/Décisions du maire** : Néant

➤ **Délibérations** :

Points abordés et commentaires	Décisions
1 - Approbation du Procès-verbal du conseil municipal du 23 juin 2026 <i>(Seuls les élus présents lors du conseil suscité sont autorisés à délibérer.)</i> <i>Tamara et PJ, absents le 23/06, Nathalie absente le 22/09</i>	Le conseil municipal, après en avoir délibéré, - APPROUVE le procès-verbal du conseil municipal du 23/06/2026 par 10 voix pour 0 contre 2 abstentions Délibération n°2026-052, annexe 1 du Procès-Verbal du conseil, disponible sur site internet https://www.boffres.fr/
2 - Création d'un conseil municipal des jeunes Par Julie Serre et Pauline Fombarlet Création d'un Conseil municipal des jeunes (CMJ) pour les jeunes de la commune scolarisés du CE2 à la 4^e. Le CMJ favorisera leur participation à la vie communale, leur expression et leur apprentissage de la citoyenneté. Il sera composé de 6 jeunes élus pour un mandat de 2 ans. Son fonctionnement sera défini par un règlement et une charte précisant les droits, devoirs et engagements des jeunes conseillers. Les élections sont prévues le 16/10, pour une première présence du CMJ à la commémoration du 11 novembre	Le conseil municipal, après en avoir délibéré, - APPROUVE la création du CMJ par 13 voix pour 0 contre 0 abstentions Délibération n°2026-053, annexe 2 du Procès-Verbal du conseil
3 – Participation aux frais de scolarité : convention avec la mairie de Châteauneuf-de-Vernoux La commune de Boffres accueille 8 élèves domiciliés à Châteauneuf-de-Vernoux, qui ne dispose pas d'école publique. Une convention encadre leur accueil à l'école de Boffres, dans la limite des places disponibles. Châteauneuf-de-Vernoux participe aux frais de scolarisation selon un forfait annuel par élève. Le forfait est calculé à partir des dépenses de l'année précédente, conformément aux règles préfectorales. Il s'élève à 544 € pour un élève en primaire et 1 643,52 € en maternelle.	Le conseil municipal, après en avoir délibéré, - AUTORISE M Le Maire à signer la convention par 13 voix pour 0 contre 0 abstention Délibération n°2026-054, annexe 3 du PV

4 – Mise à jour du tableau de classement de voirie : choix du cabinet Le tableau de classement des voies communales de Boffres, datant de 2013, doit être actualisé. Il permet notamment de distinguer les voies publiques et privées et sert de référence à la Communauté de communes. Le linéaire recensé intervient également dans le calcul de certaines dotations de l'État, dont la DGF. Après étude de trois propositions, le cabinet Plasse est retenu pour réaliser cette mise à jour. Le dossier est suivi par Hubert Juge et Pierre-Jean Vey, avec l'appui technique de Marc Desbos.	Le conseil municipal, après en avoir délibéré, - DECIDE la mise à jour du tableau de classement des voies communales - AUTORISE M Le Maire à signer le devis du cabinet PLASSE pour 6 530 € HT - DIT que le montant est prévu au BP 2026 par 12 voix pour 0 contre 2 abstentions Délibération n°2026-055 en annexe 4 du PV
5- Instauration de la TVLH au 01/01/2027 Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitations La THLV, instaurée à Boffres depuis 2025, sera remplacée par la TVLH à compter du 1er janvier 2027. La commune doit délibérer avant le 1er octobre 2026 pour conserver la perception de cette taxe. Le taux pourra être fixé entre 5 % et 50 %, et sera déterminé lors du vote du budget primitif 2027. Un recensement des logements vacants est en cours avec la CCRC et la DGFIP afin de fiabiliser la base taxable et d'estimer les recettes. Avec un taux de vacance estimé à 8,8 %, la mobilisation des logements existants constitue un enjeu important pour l'habitat et la préservation du patrimoine communal. Il est donc proposé au Conseil municipal d'instaurer la TVLH à compter de 2027.	Le conseil municipal, après en avoir délibéré, - VALIDE l'instauration de la TVLH à compter de 2027 par 14 voix pour 0 contre 0 abstentions Délibération n°2026-056 en annexe 5 du PV
6 – Convention avec la mairie de Champis Afin d'assurer la continuité du secrétariat de mairie après le départ de Mme Camille Beuraert au 1er octobre 2026, une convention de mise à disposition de personnel est proposée avec la commune de Champis. Un agent de Champis interviendra à Boffres selon les besoins du service. La commune de Boffres prendra en charge le coût de cette mise à disposition, selon les modalités prévues dans la convention. Une présence minimale de 8 heures par semaine est prévue, ajustable en fonction des besoins.	Le conseil municipal, après en avoir délibéré, - AUTORISE M Le Maire à signer la convention Par 14 voix pour 0 contre 0 abstention Délibération n°2026-057 en annexe 6 du PV
7 – CCRC : adhésion au service mutualisé informatique – signature de la convention La délibération est ajournée en attente de précisions supplémentaires par les services informatique de la CCRC	
8 – CCRC : adhésion au service mutualisé prévention - signature de la convention La Communauté de communes Rhône Crussol (CCRC) a créé un Service Commun Prévention destiné à mutualiser les compétences en santé et sécurité au travail. Ce service accompagne les communes dans le respect de leurs obligations réglementaires. Il intervient notamment pour : • Définir la politique de prévention et accompagner les élus ; • Élaborer et mettre à jour le Document Unique (DUERP); • Accompagner les agents et les encadrants ;	Après en avoir délibéré, le conseil municipal : Sous réserve de l'avis du Comité Social Territorial en date du 12/11/2026 - DECIDE d'approuver l'adhésion de la commune au Service Commun Prévention de la Communauté de Communes Rhône Crussol à compter du 1^{er} janvier 2027 ; - DECIDE d'approuver les termes de la convention d'adhésion annexée à la présente délibération ; - DECIDE de désigner M. VEY Pierre-Jean et M. COSTERG-KARSENTY Axel en qualité de référents prévention de la commune ;

- Assurer le suivi réglementaire, les actions de sensibilisation et de formation ; - Suivre les indicateurs de prévention. La convention fixe l'organisation du service, les engagements des parties et les modalités financières. Il est proposé que Boffres adhère à ce service à compter du 1er janvier 2027.	- DECIDE d'autoriser le Maire à signer la convention d'adhésion ainsi que tout document nécessaire à son exécution ; - DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal 2027. par 14 voix pour 0 contre 0 abstentions Délibération n°2026-058 en annexe 7 du PV
9 – Groupes de travail : projet maison Hilaire et terrain Hilaire Dans le cadre des conventions passées avec le CAUE pour étudier les possibilités d'aménagement de la Maison Hilaire et des terrains attenants. Plusieurs pistes sont envisagées : logements à l'année ou à la nuitée, commerce, lieu d'information lié au projet « Village de caractère », espace de stockage, etc. Le CAUE proposera plusieurs scénarios chiffrés afin d'aider la commune dans ses choix. Les prochaines rencontres porteront également sur le cahier des charges des terrains attenants. Il est proposé de créer un groupe de travail pour suivre ces projets, composé d'Axel (réfèrent), Gérard, Tamara, Pierre-Jean et Régis.	Après en avoir délibéré, le Conseil municipal : - CONSTITUE le groupe de travail « Maison et terrain Hilaire », composée de : - Axel COSTERG-KARSENTY - Tamara MEJIAS - Gérard JULIEN - Pierre-Jean VEY - Régis de JOUSSINEAU par 14 voix pour 0 contre 0 abstention Délibération n°2026-059 en annexe 8 du PV

➤ **Questions diverses :**

- Ecole : rentrée scolaire 2026**

Cette nouvelle rentrée, marquée par l'ouverture de la 3ème classe, s'est globalement bien passée. 58 élèves ont été accueillis dans de bonnes conditions grâce à la mobilisation de l'équipe pédagogique et des agents de la commune.

Nous sommes ravis d'accueillir une nouvelle enseignante, Candice Beylier pour la classe de grande section, CP, CE1. Une nouvelle agente, Frédérique Pasquier, a été recrutée pour renforcer l'équipe à l'entretien et la cantine (16h par semaine annualisées).

Remerciement aux élus et employés qui ont œuvré cet été pour que l'école soit opérationnelle pour la rentrée.

- CCRC - Faits saillants :**

- Compétence voirie : Plan Pluriannuel d'Investissement des communes et de la CCRC. Point pour Boffres le 04/09/2026.
- Plan Local d'Urbanisme Intercommunal-Habitat – Modification n°2 - Demandes des communes. Pour Boffres, réinscription du projet STECAL « Château Cachard »
- Subventions agriculteurs : La collectivité octroie un soutien financier en faveur de la formation au piégeage des prédateurs en milieu agricole et pour la participation des producteurs Bio locaux au salon des vins et de la gastronomie.
- Projet Atchoum : développer une solution de mobilité complémentaire dans les territoires peu denses, où l'offre de transports collectifs est plus limitée. Le dispositif repose notamment sur un système de covoiturage solidaire

- CCAS : Réunion du 14 septembre 2026**

- Brioche ADAPEI du 5 au 11 octobre : organisation des 4 points de vente (école, Mairie, marché du samedi et restaurants village) et affichage. Prix : 6 €.
- Noël des aînés : colis à finaliser ; retrait le vendredi **11 décembre, de 16h à 18h;**
- Noël des enfants : spectacle et remise d'un sac avec mandarine et chocolat, le mardi **15 décembre 2026.**

- Repas de Noël des aînés : prévu le **12 décembre à midi**.
- Projet photo et dictée : photos déposées en mairie, projet en cours.
- Premiers secours enfants/parents : rencontre avec une association le 20 septembre pour envisager une intervention en 2027.
- Prochaine réunion : **2 novembre 2026**.

- **Point budget** : consommation des crédits, frais de fonctionnement de l'école et de la cantine

Présentation du tableau récapitulatif du budget par chapitre : état de consommation des crédits au 16/09/2026.

Présentation des frais de fonctionnement de l'école pour l'année 2025.

Présentation du coût du service cantine pour l'année 2025/2026.

Mme Julie SERRE remercie particulièrement notre cantinière Laurie COLAS

Supports de présentation en **annexe 9 du PV**

- **Manifestations :**

Bilan de l'été :

Tempos d'été (16/07) : concert déplacé à la salle communale pour cause d'une météo incertaine, avec une moyenne participation, probablement en lien avec la météo et une communication insuffisante. Remerciement à l'association Biboffreloula pour la tenue de la buvette.

Marché des potiers (2/08) : qui a rencontré un franc succès avec plus de 30 exposants présents.

Castel Gravel (16/08) : a proposé divers parcours au sein de notre commune, avec un ravitaillement place du château et qui a compté 70 participants

Forum des associations (4/09) : une douzaine d'associations ont répondu présentes, mais malheureusement une faible fréquentation

Faun tour Féminine (10/09) : la commune a accueilli l'arrivée de la 1ère étape avec 16 équipes participantes soit 83 coureuses.

Les visites commentées : grâce à la générosité de 4 bénévoles, les visites commentées du village ont eu lieu, avec 6 dates proposées en juillet et août avec une participation cumulée de 57 personnes

Journées du patrimoine (19 et 20/09), orchestrées par l'Office du Tourisme : ont affiché complet avec les repas dans les 2 restaurants du village

Remerciements à Christophe d'Indy et aux 2 préposés bénévoles pour les visites du village (Jean et Lalie)

En parallèle sur toute la saison, l'association **l'envolée** a rencontré un franc succès avec ses stages d'été, mais espérait une meilleure dynamique pour les cinémas plein air.

La boule beau frêne a organisé divers concours avec une participation de 26 à 32 doublettes.

À venir :

- les rencontres mensuelles des aînés ruraux, **1ers jeudis du mois**
- le concours de belote des aînés ruraux le **19 novembre**
- la bombine du comité des fêtes le **28 novembre**
- le passage du rallye du haut Dauphiné le **5 décembre**
- le repas du CCAS le **12 décembre**

Sans oublier la reprise des matinées jeux avec Ardéjeux et la Tribu, prochaines dates, **le 21 novembre et 19 décembre**.

- **Fonctionnement du secrétariat de mairie** pour les mois d'octobre et novembre

Afin d'assurer la continuité du service au sein du secrétariat de mairie durant les mois d'octobre et de novembre, les horaires d'ouverture au public seront temporairement adaptés comme suit :

- Lundi : de 9h à 12h
- Jeudi : de 9h à 12h
- Vendredi après-midi : uniquement sur rdv
- 1er samedi du mois : de 9h à 12h

Durant cette période, Mme Stéphanie Desbos, secrétaire générale de la mairie de Champis, assurera l'intérim et prendra en charge les missions de secrétaire générale de mairie, afin de garantir la continuité du service public et le suivi des dossiers de la commune.

Ces modalités d'organisation sont mises en place à titre temporaire pour les mois d'octobre et de novembre

- **Service technique de la commune** : M. ASTIER Francis a rejoint le service technique de la commune au 1^{er} septembre, il remplace Cyril BANC.

- **Date des vœux 2027** (prévisionnelle) : le 22/01/2027, **19h00**,
- **Date du prochain conseil** (prévisionnelle) : 20/10/2026 salle du conseil, **19h00**, ouvert au public

l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h39

Le Maire, Hubert JUGE

Le secrétaire de séance, Jean RIAILLON

